

AVIS ADRESSÉ A LA DPC (Caroline Criquillon) PAR MAIL DU 4/03/2020 -

Bonjour,

En réponse à votre demande adressée à la CRMS par courriels du 4/02/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/02/2020, concernant la demande mentionné sous rubrique.

La présente demande concerne la campagne de restauration de la maison du Prieur du Rouge-Cloître actuellement en cours qui porte sur son affectation en horéca et en espace polyvalent. *Le bien est classé comme monument en tant qu'élément de l'ensemble conventuel, lui-même inscrit dans le site classé de la forêt de Soignes.* Les travaux ont fait l'objet d'un permis unique (02PFU501247) délivré le 10/08/2016, sur avis conforme de la CRMS du 30/03/2016.

Dans le cadre des travaux, une demande est actuellement formulée par les architectes à propos de la galerie ogivale qui est adossée au mur nord du corps de bâti principal. Pour permettre un entretien aisé des voutes dans le futur, une petite passerelle technique serait installée sous l'appentis qui les surplombe. **Des trois solutions qui sont actuellement proposées pour y donner accès, la CRMS estime l'option 3) la plus adéquate en termes de respect du patrimoine et sur le fonctionnel. La Commission propose donc d'opter pour cette solution et d'écarter les propositions 1) et 2).**

- 1) Accès créé depuis la grande charpente principale attenante : ce passage serait peu pratique, la hauteur de l'ouverture ne pouvant dépasser un mètre et les deux planchers à relier ayant des niveaux forts différents ;
- 2) Accès percé au niveau du palier de l'escalier menant du 1^{er} étage au 2^e étage dans la partie nord du prieuré : ce palier est au même niveau que la future passerelle technique, ce qui faciliterait la circulation de l'un vers l'autre mais le percement du mur ancien resterait indispensable ;
- 3) Réouverture d'une ancienne baie murée dont les traces subsistent dans la maçonnerie de l'ancienne tour accolée à la galerie du cloître : cette baie se trouve juste au-dessus du niveau des voûtes, dans la dernière travée Est. L'ouverture déboucherait donc directement sous l'appentis surplombant les voûtes. Côté tour, la baie s'inscrirait au-dessus du soubassement peint en gris et nécessiterait de franchir une différence de niveau pour y parvenir (échelle). Cette solution suppose de simplement rouvrir la baie et de prévoir une porte/volet de fermeture. L'espace où débouche cette baie n'a pas encore d'affectation précise (espace polyvalent) et la présence de l'accès ne devrait donc pas être préjudiciable sur le plan fonctionnel.

Salutations distinguées,
Pour le secrétariat de la CRMS
Ann Heylen

**Commission royale
des Monuments et des Sites**

Patrimoine culturel



+32(0)24328500
crms@urban.brussels
www.crms.irisnet.be

mont des arts 10-13 kunstberg
bruxelles 1000 brussel